

DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS



Attestation et justificatifs à communiquer obligatoirement pour tout investissement supérieur ou égal à 70 000 €.

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 et ses textes d'application), TYLIA Invest doit collecter des informations relatives à l'origine des fonds investis.

PERSONNE PHYSIQUE

ACQUEREUR

CO-ACQUEREUR (Conjoint)

Mme/M.
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :
Adresse principale :
Profession :
Si retraité(e), profession antérieure :

Mme/M.
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :
Adresse principale :
Profession :
Si retraité(e), profession antérieure :

INVESTISSEMENT

Montant :€.
Banque émettrice :

Règlement :
 Chèque
 Virement
Titulaire du compte :

ORIGINE DES FONDS

	Montant en %
Epargne (fournir copie du ou des relevés de comptes)	%
Héritage (fournir attestation du notaire ou équivalent)	%
Donation (fournir copie de l'acte de donation ou de la déclaration du don de sommes d'argent)	%
Crédit (fournir copie de l'offre de crédit)	%
Réinvestissement / Cession d'actifs mobiliers ou immobiliers (fournir attestation du notaire ou équivalent / copie du relevé d'opération de vente des titres)	%
Prestations / Indemnités (fournir justificatifs)	%
Autres (fournir justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement)	%

DECLARATION

Je certifie que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Fait à

Le

Signature(s) précédée(s) de la mention « Je certifie sur l'honneur »